

AU MOTIF QU'IL N'A PAS TENU SON CONGRES

Djaballah interdit de législatives

Le Mouvement de la réforme nationale (MRN) s'est vu signifier, au milieu de la semaine écoulée, par les démembrements locaux du département de l'intérieur qu'il ne pouvait prétendre à une participation aux élections législatives du 17 mai prochain. Une disqualification au motif que le parti n'a pas tenu son congrès. Abdallah Djaballah, le président du parti, est, lui, convaincu que le MRN est victime d'un arbitraire politique. Il promet de réagir.

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - En prélude, donc, à une réaction plus opportune et à la hauteur «du déni de droit» qui vise-rait le MRN, Abdallah Djaballah a entrepris, hier, de prendre à témoin l'opinion publique, en organisant, en effet, une conférence de presse au siège central du parti. Le «cheikh», comme aiment à l'appeler ses ouailles, a informé que l'opération de retrait des formulaires de candidature, effectuée, au demeurant, sans aucun problème dans 15 wilayas, a été stoppée net, au courant de la semaine passée, par les services concernés des wilayas au motif que le parti ne pouvait s'inscrire à la prochaine consultation électorale puisque n'ayant pas tenu son congrès. «Il nous est fait savoir que cette décision de non-délivrance des formulaires de candidature pour les partis n'ayant pas organisé leur congrès vient en application d'une instruction du ministère de l'Intérieur adressée aux administrations concernées», a concé-

dé Djaballah à qui la question de savoir s'il a été officiellement informé de cette interdiction de participation a été posée. Réfutant un tel argument, Djaballah croit que «la décision du ministère de l'Intérieur d'empêcher le MRN de participer aux élections législatives est politique, puisque aucun texte de loi ne la justifie». Le président du MRN ne croit pas par ailleurs que le conflit judiciaire dans lequel son parti était embourbé puisse constituer la raison de cette interdiction. «L'argument du conflit judiciaire est irrecevable. Le conseil d'Etat a infirmé la décision de la chambre administrative du 12 juin 2006. De même que la justice a définitivement statué en notre faveur dans le procès qui nous a opposés à Boulahia», a-t-il dit. Djaballah a rappelé par la suite que si le congrès n'a pas été tenu jusqu'ici, ce n'est pas pour cause de mauvaise volonté ou d'incapacité. Pour lui, ce sont les autorités qui ont opposé des fins de non-recevoir aux quatre demandes de tenue



de congrès que le parti a eu à formuler. Le MRN, a informé son président, a déposé une autre demande pour tenir le congrès les jeudi et vendredi prochains. Jusqu'à hier, aucune réponse ne leur est parvenue.

Le président du MRN, qui ne désespère pas de trouver, à travers le dialogue, une solution au problème auquel est confronté son parti, a révélé avoir appelé le chef du gouvernement au téléphone mais ce dernier a trouvé le prétexte pour ne pas trop converser avec lui : «J'ai appelé Belkhadem au téléphone. Il m'a répondu qu'il était en réunion et qu'il allait me rappeler dès qu'il aura fini. J'ai attendu mais il ne l'a pas fait. J'ai essayé de le rappeler

à plusieurs reprises mais il a fermé son téléphone», a-t-il avoué. Djaballah a souligné avoir également sollicité une entrevue avec le ministre de l'Intérieur. Une demande à laquelle il n'a pas encore reçu de réponse. «Je vais aussi demander audience aujourd'hui, sinon au plus tard demain, au chef du gouvernement», a-t-il encore. Le président du MRN a informé qu'il n'était pas exclu que son parti saisisse la justice au cas où le dialogue politique qu'il compte engager venait à s'avérer infructueux. Enfin, prudence oblige, Djaballah promet d'en dire plus à l'avenir sur cette interdiction. Si elle persiste, bien entendu.

S. A. I.

ALORS QUE L'ELECTION DES COMMISSIONS PARITAIRES DE L'EDUCATION AURA LIEU AUJOURD'HUI Boycott et menace de grève de l'UNPEF

L'élection des membres des commissions paritaires dans le secteur de l'éducation devant se tenir aujourd'hui est vivement contestée par le bureau d'Alger de l'Union nationale du personnel de l'éducation et de la formation (UNPEF). Le président de la section d'Alger de l'UNPEF, Aïssa Hamzaoui, qui s'est présenté hier à notre rédaction, dénonce ce qu'il a qualifié de «fait accompli» devant lequel l'Académie d'Alger-Centre a mis les travailleurs de l'éducation.

D'abord «en informant en retard», (deux jours avant la fin du délai fixé au 30 janvier), les travailleurs des différents établissements scolaires désireux de se porter candidats pour faire partie de ces commissions, ensuite en imposant une liste de travailleurs confectionnée «sur mesure» pour être élus au sein de ces commissions sans qu'ils soient préalablement désignés par les travailleurs du secteur.

Pour le président du bureau d'Alger de l'UNPEF, il y a eu «non-respect des lois 84-10 et 84-11 régissant les procédures de préparation des élections des commissions paritaires» d'autant, a-t-il poursuivi, que «le partenaire social n'a pas été associé lors de ces opérations». Une situation qui a poussé le syndicat à saisir à maintes reprises l'Académie d'Alger-Centre pour le prolongement du délai. «Mais nos appels sont restés sans écho», déplore Aïssa Hamzaoui.

Ce dernier soutient au passage que le wali d'Alger ainsi que l'Inspection du travail ont été saisis en vue de l'annulation de ces élections faute de quoi «nous allons recourir à notre droit à la grève», a-t-il menacé. Notons que nos tentatives de contacter l'Académie d'Alger-Centre sont restées vaines.

Lotfi M.

LAKHDARIA

Un militaire et un patriote blessés lors de l'explosion d'une bombe



Ph. : Samir Sid

Avant-hier, aux environs de 22 heures, une bombe de fabrication artisanale a explosé au passage d'un convoi militaire, appuyé par des patriotes, qui revenait d'une opération de ratissage au lieu-dit Tlath, situé au nord de Lakhadaria dans les monts de Lalla-Mossaad.

L'explosion de la bombe a causé des blessures plus ou moins graves à un militaire et un patriote qui furent immédiatement évacués à l'hôpital de Lakhadaria pour être pris en charge. Par ailleurs, durant la même nuit, un accrochage a eu lieu entre une unité militaire stationnée du côté de la localité de M'souana dans la commune de Maâla, et un groupe terroriste. L'accrochage, qui a duré plusieurs heures, s'est soldé par la blessure de trois militaires alors que du côté des terroristes, l'on ne parle que de traces de sang retrouvées le lendemain, sur les lieux de cantonnement des terroristes, qui se sont éclipés à la faveur de l'obscurité.

Des sources très au fait de la donne sécuritaire attribuent ces différentes attaques terroristes de ces derniers jours dans la région de Lakhadaria à la phalange El Farouk du GSPC et dirigée par le sinistre Riadh Khaldi.

H. M.

ASSISES AUJOURD'HUI DE LA FEDERATION DES BANQUES ET ASSURANCES

Quelle direction pour la défense du secteur public ?

Seconde halte dans le processus de restructuration de l'ex-Fédération nationale des travailleurs des finances, assurances et plan (UGTA), les assises de la Fédération des banques et assurances auront lieu aujourd'hui au siège de la Mutuelle des travailleurs des matériaux de construction de Zéralda. La rencontre que les observateurs de la question syndicale considèrent comme «importante» dans la vie organique de l'UGTA verra la présence fort remarquée du premier responsable de la Centrale syndicale. A ce propos, des indiscretions laissent croire que Sidi Saïd saisira cette opportunité pour prononcer un discours à travers lequel, il procédera à un état des lieux de la maison UGTA.

Cependant au-delà des enjeux, «purement organiques», qui caractériseront ces assises, il n'en demeure pas moins que la principale question qui reste est celle relative au programme d'action que compte mettre en pratique la nouvelle direction nationale de la Fédération des banques et assurances. La question est toute légitime, d'autant que ce rendez-vous coïncide avec une conjoncture particulière, celle

de la privatisation prochaine de la première banque publique algérienne, en l'occurrence le Crédit populaire d'Algérie (CPA). D'où la question de savoir si le futur secrétariat fédéral disposera d'un programme de travail, qui fera de la modernisation voire la défense de l'entité financière publique ?

En d'autres termes, l'arrivée du Crédit agricole en tant que reprenneur du CPA peut être perçue, avec une vision tout à fait différente. Du fait qu'il s'agit d'un rachat et d'une reprise d'une banque publique. Cette expérience peut paraître très significative pour le secteur, notamment pour situer la nature et l'étendue des changements qui peuvent intervenir, en termes de préservation des emplois, l'introduction d'une nouvelle politique de gestion des ressources, et l'apport en savoir-faire dans un métier qui est en constante mutation.

Le Crédit agricole a certainement l'avantage de bien cerner le marché algérien, dans la mesure où les banques françaises ne font que reprendre des activités qu'elles ont dû abandonner après les nationalisations. Elles ont eu aussi l'avantage d'une

relation de proximité et de l'utilisation d'une même langue, y compris dans le domaine professionnel. Les observateurs de la question financière sont unanimes sur la question.

Selon eux, le secteur bancaire étatique aura à affronter un marché composé de concurrents lourds de dimension internationale. Dans cette perspective, l'arrivée de grandes banques étrangères telles que la BNP, la Société Générale et le Crédit agricole constitue un risque majeur pour le drainage de l'épargne publique vers d'autres utilisateurs.

«Le facteur principal de différenciation qui fera qu'un client ira dans une banque au lieu d'une autre n'est pas forcément le taux d'intérêt plus rémunérateur, mais davantage l'accueil et la qualité des services offerts en termes d'efficacité et d'efficacité», a-t-on souligné. C'est à toutes ces questions que la nouvelle direction est appelée à faire face, d'où la nécessité «de la doter de cadres syndicaux conscients de l'enjeu économique et dont l'objectif primordial est celui de défendre le secteur public et la préservation de l'emploi.»

Abder Bettache